

قرار

Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC66/R.5
Octobre 2019**

**Soixante-sixième session
Point 3 d) de l'ordre du jour**

Renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles ;¹

Rappelant les résolutions WHA58.34 sur le Sommet ministériel sur la recherche en santé, EM/RC55/R.7 intitulée Comblent le fossé entre les chercheurs en santé et les responsables de l'élaboration des politiques, EM/RC58/R.3 sur les orientations stratégiques pour l'intensification de la recherche pour la santé, EM/RC60/R.8 sur le suivi de la situation sanitaire, des tendances et de la performance des systèmes de santé et EM/RC64/R.1 qui a notamment exhorté les États Membres à renforcer leurs capacités nationales dans le but d'utiliser les données de la recherche en santé dans l'élaboration des politiques nationales de santé ;

Reconnaissant les efforts soutenus déployés par les États Membres pour renforcer les capacités de recherche et améliorer les systèmes nationaux de données sanitaires ;

Soulignant le rôle crucial de l'élaboration de politiques de santé éclairées par des bases factuelles dans la réalisation des Objectifs de développement durable liés à la santé ;

Reconnaissant les lacunes en matière de capacités institutionnelles nationales pour faciliter et mettre en place des processus d'élaboration des politiques de santé éclairées par des bases factuelles ;

Soulignant le fait que l'élaboration de politiques éclairées par des bases est une nécessité pour tous les pays afin de garantir que les ressources fournissent les meilleurs résultats sanitaires possibles ;

- 1. APPROUVE** le cadre de renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles dans la Région de la Méditerranée orientale pour la période 2020-2024 ;

¹ EM/RC66/6

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :

- 2.1 accélérer les initiatives visant à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles en santé, en plaçant l'accent sur une approche multiconceptuelle intégrée afin d'améliorer les capacités nationales ;
- 2.2 établir des mécanismes nationaux pour l'analyse systématique des données factuelles (par exemple, au moyen de notes d'orientation et du dialogue politique) dans l'élaboration des politiques nationales de santé ;
- 2.3 mettre en place des programmes nationaux pour l'adaptation et/ou l'élaboration des lignes directrices de pratique clinique et de santé publique fondées sur des données factuelles pour les questions prioritaires nationales ;
- 2.4 garantir l'utilisation systématique des rapports d'évaluation des technologies de la santé dans l'élaboration des politiques ;
- 2.5 faire participer les établissements universitaires dans le renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles ;
- 2.6 mettre en place des observatoires nationaux de la santé pour promouvoir l'utilisation de données nationales valables lors de l'élaboration de politiques éclairées par des bases factuelles ;
- 2.7 assurer le respect de l'éthique de la recherche et établir des mécanismes pour gérer les conflits d'intérêts dans l'élaboration des politiques ;

3. INVITE INSTAMMENT les États Membres, en particulier ceux qui disposent de mécanismes institutionnels efficaces pour l'élaboration de politiques éclairées par des données factuelles, à partager leurs connaissances et leurs expériences à l'appui des efforts régionaux et nationaux visant à mettre en œuvre le cadre ;

4. PRIE le Directeur régional :

- 4.1 d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du cadre en consultation avec les États Membres ;
- 4.2 d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités institutionnelles nationales pour l'utilisation des données factuelles dans l'élaboration des politiques de santé ;
- 4.3 d'appuyer le renforcement de la capacité technique des États Membres d'adapter ou d'élaborer des directives, des analyses systématiques, des études d'évaluation des technologies de la santé et des notes d'orientation ;
- 4.4 d'élaborer des notes d'orientation sur des sujets d'importance régionale et adapter les lignes directrices de l'OMS au contexte régional pour les domaines hautement prioritaires ;
- 4.5 de soutenir la mise en œuvre d'un processus rapide pour l'adaptation ou l'élaboration de produits de synthèse des politiques en réponse aux besoins prioritaires des États Membres touchés par des situations d'urgence ;
- 4.6 de renforcer le rôle des réseaux de recherche existants et des centres collaborateurs de l'OMS et de préparer des plans pour l'établissement d'un réseau régional d'institutions visant à soutenir activement l'élaboration de politiques éclairées par des bases factuelles au niveau national ;

- 4.7 de renforcer l'observatoire régional de santé et d'aider les États Membres à créer des observatoires nationaux de santé ;
 - 4.8 de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre aux soixante-huitième et soixante-dixième sessions du Comité régional et présenter un rapport final à la soixante-douzième session en 2025
- .

Cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale

Catégories de pays	Actions à mener dans ces pays	Soutien de l'OMS et d'autres partenaires du développement
A Tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes de réglementation et de gestion des conflits d'intérêts dans l'élaboration des politiques • Renforcer les capacités du département de la planification du ministère de la santé en matière d'évaluation critique des produits de partage des connaissances et des rapports de synthèse sur des bases factuelles (rapports de synthèse, évaluations des technologies de la santé, directives et analyses systématiques) • Assurer l'accès du ministère de la santé à des sources de données de la recherche en santé (à savoir via le programme Interréseau-Santé-Initiative d'accès aux recherches de l'OMS) • Améliorer les rapports sur les causes de décès et ceux de l'observatoire national sur les indicateurs de santé nationaux, y compris les rapports de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui technique pour la sélection de méthodes institutionnelles nationales appropriées pour l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles • Apporter un appui technique pour le renforcement des capacités nationales clés en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles • Soutenir l'élaboration de notes d'orientation d'importance régionale • Soutenir l'adaptation des directives mondiales de l'OMS au contexte régional pour les sujets hautement prioritaires • Appuyer l'élaboration de lignes directrices multi-pays ou régionales pour les sujets primordiaux • Établir un réseau régional d'institutions qui soutiennent activement l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles au niveau national
B Pays aux ressources universitaires limitées	<p>En sus du A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une capacité minimale (épidémiologie et analyse des coûts) pour l'élaboration de rapports sur les politiques • Mettre l'accent sur l'adaptation des rapports de synthèse des données factuelles hautement prioritaires au contexte national • Allouer des ressources financières aux activités de conversion des données factuelles en politiques sur la demande des donateurs pour le renforcement des capacités nationales 	<p>En sus du A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'élaboration de notes d'orientation et d'adaptation des directives de l'OMS pour les points prioritaires au niveau national
C Pays touchés par des urgences prolongées ou aiguës	<p>En sus du A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une capacité minimale (épidémiologie et analyse des coûts) pour l'élaboration de rapports sur les politiques • Allouer des ressources financières aux activités de conversion des données factuelles en politiques sur la demande des donateurs pour le renforcement des capacités nationales 	<p>En sus du A et B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les processus rapides d'adaptation ou d'élaboration de produits de synthèse des politiques pour les besoins du pays
D Pays à forte capacité/ ressources universitaires et population réduite	<p>En sus du A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des programmes d'évaluation nationale des technologies de la santé et d'adaptation/élaboration de lignes directrices en collaboration avec les établissements universitaires • Mettre en place des processus officiels de conversion des données factuelles en politiques, y compris via la rédaction de notes d'orientation et la tenue de dialogues politique • Mettre en place une équipe de spécialistes des politiques au sein du ministère de la santé, comprenant tous les domaines d'expertise clés • Élaborer des plans pour les enquêtes sur les ménages au niveau national à moyen terme (Par exemple, 10 ans) • Mettre au point un registre du cancer et un programme de pharmacovigilance efficaces 	<p>Voir catégorie A</p>

E Pays ayant des ressources/ capacités universitaires développées et une population importante	En sus du A et D : <ul style="list-style-type: none">• Créer des instituts affiliés au ministère de la santé (par exemple, NIPH ; NIHR ; NICE) chargés de commander, d'élaborer, d'évaluer ou d'adapter les directives nationales, les évaluations des technologies de la santé et les notes d'orientation• Renforcer les capacités des établissements universitaires à couvrir tous les domaines pertinents pour les processus de conversion des données factuelles en politiques	Voir catégorie A
---	---	------------------

NIPH: National Institute for Public Health; NIHR: National Institute for Health Research; NICE: National Institute of Health and Clinical Excellence